



Limite d'exercice du coaching

Par **squalattack**, le **09/09/2008** à **20:22**

Bonjour

Je suis infirmière DE et souhaiterais me reconvertir en conseillère bien-être et santé.

Voilà ce que je souhaiterais faire :

SERVICES PROPOSES EXPERIENCES SIGNIFICATIVES

- 1) Conseils : Beauté, maquillage, vestimentaire, look, trucs et astuces
Mannequin, modèle photo et hôtesse,Prévision d'une formation maquillage
- 2) Conseils diététiques, Équilibre alimentaire aide à la perte de poids, conseils en hygiène de vie Accompagnement durant les exercices physiques,Établissement d'un programme de santé et de régimes personnalisés
Infirmière (exp en troubles du comportement alimentaire,pratique de sport et fitness
- 3) Conseils, aide à l'arrêt du tabac
Expérience personnelle (Ex-fumeuse) + aide au sevrage à l'hôpital en tant qu'infirmière
- 4) soutien, écoute, conseils, aide à la relaxation, Massages
Infirmière en psychiatrie, travail auprès de personnes dépressives,Prévision d'une formation en massothérapie

Est ce que vous pourriez me donner les limites légales que j'aurais quand à
L'exercices de Ces services (qui sont des conseils et accompagnement, plutôt
Que des soins.réels)

Aussi j'aurais aimer connaître mes limites légales quand à l'emploi de
Certains termes (comme massages, conseil en sevrage tabagique

Conseils diététiques, programme de santé, accompagnement sportif
Relaxation....)

Si ils y a des limites quand à la pratiques et les termes employés,
Qui serait réservés aux professionnels diplômés....pourriez vous me
Dire ce que je qu'il existe comme formations diplômantes et comme
Termes appropriés

Vous me seriez d'une aide précieuse

Merci beaucoup d'avance de ces renseignements et du temps que
Vous consacrer

Bien à vous

Virginie M